



DEMANDE D'ADHESION à l'Amicale des retraités du Crédit Lyonnais des Yvelines

Nom, Prénom Conjoint : Nom, Prénom
Date de naissance..... Date de naissance.....
Adresse postale.....
Courriel(s)..... Numéro(s) de téléphone.....
Activité : date entrée...../...../.....et date de cessation...../...../.....

Autorise la diffusion de ses données personnelles aux membres du CA	☐ OUI	☐ NON
Accepte d'être photographié(e) (1)	☐ OUI	☐ NON
Accepte de recevoir le bulletin de l'amicale l'Echo (2)	☐ OUI	☐ NON
Accepte de recevoir toutes propositions des sorties, voyages et manifestations...(2)	☐ OUI	☐ NON
Accepte de recevoir la newsletter mensuelle de l'amicale (3)	☐ OUI	☐ NON
Accepte de recevoir la newsletter hebdomadaire de la Fédération (3)	☐ OUI	☐ NON

Cochez → Membre **ACTIF** ☐ OUI – Membre **ASSOCIE** ☐ OUI – Membre **BIENFAITEUR** ☐ OUI. (Voir ci-dessous)

- Les membres actifs qui sont retraités du crédit Lyonnais ou de CASA(*) et leurs conjoints (es) : **20 €**
(minimum) (*) précédemment LCL

- Les membres bienfaiteurs qui sont retraités d'autres entreprises : **30 €**- et leurs conjoint(e) : **20 €** (minimum)

Je bénéficie du parrainage de :**et bulletin joint**

Je souhaite devenir adhérent(e) de l'Amicale des Retraités LCL-Le Crédit Lyonnais -des Yvelines.
Ci-joint un chèque de :€ établi à l'ordre de **l'Amicale des retraités LCL -Le Crédit Lyonnais des Yvelines** et à adresser à :

Mme Martine MATHIEU
24, rue Saint Léger
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Portable : 06.10.77.19.95

Fait à le/...../...

Signature

A conserver par l'adhérent

Modalités d'exploitation des données personnelles collectées

L'amicale collecte uniquement par bulletin d'adhésion le minimum de données utiles à la vie de l'amicale et à la gestion de ses adhérents :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif de l'amicale et le suivi de son évolution,
- *l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel* (email) pour lui permettre d'informer ses adhérents des manifestations prévues ou transmettre des documents,
- la date d'entrée au Crédit Lyonnais et la date de cessation d'activité afin de justifier l'appartenance au Crédit Lyonnais. Pour les membres associés et membres bienfaiteurs ces dates ne sont pas à compléter.

(1) Cas particulier des photos ¹ souvenirs en vue de les mettre en ligne au sein de vidéos, diaporamas, portfolios à la disposition de toute personne qui viendra visiter le site internet de l'amicale [ARLCL des Yvelines](#) parfois en parallèle sur le réseau social YouTube et pour la journée annuelle de diffusion des diaporamas/vidéos aux adhérents². L'adhérent refusant d'être photographié doit de sa propre initiative éviter d'y figurer et le signaler au(x) photographe(s) amateur(s) et bénévole(s) lors des manifestations organisées par l'Amicale (Assemblée générale, galette des Rois, sorties, manifestations récréatives, séjour vacances). Cette autorisation lorsqu'elle est donnée peut être révoquée à tout moment.

(2) La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents,
- publication d'information sur support papier aux adhérents sans internet.

(3) Les lettres d'information électroniques de l'amicale et de la Fédération sont produites de manière automatique. La lettre d'information FARLCL (Fédération des Associations de Retraités LCL Le Crédit Lyonnais) rassemble entre autres les publications récentes de la Fédération et de l'ensemble des amicales de retraités du Crédit Lyonnais, les événements à venir (voyages, sorties, manifestations...) ainsi qu'une sélection d'articles d'actualités concernant les seniors et les retraités. L'amicale tient à jour une liste de diffusion à partir des adresses email des adhérents ayant donné leur consentement. Ces listes de diffusion sont transmises par l'amicale au gestionnaire du site internet FARLCL pour traitement. Selon leur périodicité, ces deux lettres d'information sont envoyées par courriel à chaque adhérent ayant consenti. A noter qu'un adhérent abonné à ces lettres d'information peut à tout instant exercer son droit à l'effacement en cliquant sur le LIEN de désabonnement présent au bas de ladite lettre.

¹ Inspiré et réalisé à partir d'un texte du Bulletin d'Adhésion au Club Vosgien d'Altkirch

² Images de groupes

La reproduction de l'image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public est permise, sans besoin de solliciter le consentement de chaque personne photographiée. On considère que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée car la personne se trouvant dans un lieu public a consenti à être exposée aux regards des autres. Cependant, la jurisprudence émet deux réserves :

Il ne faut pas individualiser un ou quelques sujets, et la publication ne doit pas excéder les limites du droit à l'information.

Pour ce qui est de l'individualisation, la jurisprudence rappelle que « nul n'a le droit d'individualiser une personne d'un groupe sans son consentement ». La personne est dite individualisée si elle est le sujet principal de l'image et si elle est reconnaissable.

Source <http://www.droit-image.com/droit-a-limage-des-personnes.html>

- au responsable adhésions actuel (**Martine MATHIEU**)
- au trésorier actuel pour les questions financières (**Jacky LECREUX**)
- au responsable actuel de la communication informatisée (**Chantal LEFEUVRE**)
- pour la gestion du fichier des adhérents (**Chantal LEFEUVRE et Dominique GAUDEFROY**)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont le Président actuel est **Patrick GUITTARD**
- au gestionnaire actuel du site internet de l'amicale (**Chantal LEFEUVRE**)

Le responsable de la conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) pour l'amicale est **Chantal LEFEUVRE**. Le fichier des adhérents est géré par **Chantal LEFEUVRE** et **Dominique GAUDEFROY** pour l'Amicale des Retraités LCL-Le Crédit Lyonnais- des Yvelines. **Siège social : 66, rue de Paroisse – 78000 VERSAILLES**, à l'aide de logiciels bureautiques, indépendamment du site internet de l'amicale.

Une liste de diffusion (adresse email des adhérents abonnés à au moins une newsletter) est gérée par le gestionnaire du site internet de l'amicale et est enregistrée chez OVH (hébergeur site internet de l'amicale) pour l'envoi automatique des lettres d'information aux adhérents, hors UFRB. Aucun appel de cotisation n'est réceptionné par des moyens informatisés en ligne, sur internet.

Les bulletins d'appel de cotisation, les documents et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Au décès ou au départ d'un adhérent, les documents d'appel de cotisation ne seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations ou rendus sur demande explicite au président par courrier. Une mise à jour des enregistrements est réalisée après le paiement des cotisations. Les non cotisants durant 2 ans sont effacés des fichiers et les documents détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données les concernant ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement de celles-ci et disposer du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le secrétaire caarlcllyvelines@far-lcl.asso.fr

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.